



Bulletin de la Sabix

Société des amis de la Bibliothèque et de l'Histoire de
l'École polytechnique

14 | 1995

Des registres matricules à l'annuaire de l'X

De la mise en œuvre d'une nomenclature à ses résultats

Milieu d'origine des polytechniciens de 1794 à 1993

Nadia Mercier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sabix/767>

DOI : 10.4000/sabix.767

ISSN : 2114-2130

Éditeur

Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'École polytechnique (SABIX)

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1995

Pagination : 8-21

ISBN : ISSN N° 2114-2130

ISSN : 0989-30-59

Référence électronique

Nadia Mercier, « De la mise en œuvre d'une nomenclature à ses résultats », *Bulletin de la Sabix* [En ligne], 14 | 1995, mis en ligne le 08 décembre 2011, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sabix/767> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sabix.767>

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© SABIX

De la mise en œuvre d'une nomenclature à ses résultats

Milieu d'origine des polytechniciens de 1794 à 1993

Nadia Mercier

- 1 Dans le cadre du bicentenaire de l'Ecole Polytechnique, les informations sur la profession des parents d'élèves contenues dans les registres matricules depuis 1794, année de la création de l'école, ont fait l'objet d'un travail important de classement. Nous disposons donc, maintenant, d'un outil statistique unique sur l'origine sociale des polytechniciens de 1794 à 1993.
- 2 La diffusion des méthodes statistiques qui s'est accélérée depuis les années cinquante fait qu'aujourd'hui de nombreuses institutions élaborent et utilisent ce type de matériau pour mieux connaître leur fonctionnement, leur personnel et leurs usagers.
- 3 Il est généralement admis que la signification des données statistiques dépend des conditions particulières de leur production. Mais pour que cet agrément ne soit pas de pure forme, il convient de développer les analyses concrètes de ces conditions afin que l'interprétation des statistiques qui en résultent puissent s'établir sur des bases solides. Les questions qui se posent, dès lors que cette information est utilisée, sont : d'où vient ce produit ? comment est-il fabriqué ? quelles en sont les limites ? comment peut-on l'utiliser ?
- 4 Nous nous proposons de répondre à l'ensemble de ces questions en exposant d'une part, le processus d'élaboration de la nomenclature et, d'autre part, la synthèse des résultats accumulés au moyen de cet instrument.

La mise en œuvre d'un outil statistique

Pourquoi coder ?

- 5 L'objectif principal d'une telle entreprise repose sur la volonté, d'une part, de construire un schéma susceptible d'expliquer, de vérifier et de résumer par

l'observation statistique les recherches des historiens et des sociologues¹ qui ont travaillé sur l'origine sociale des polytechniciens et, d'autre part, de créer un outil de travail à l'intention de tous ceux qui, à l'avenir, se pencheront sur la composition sociale des élèves de l'école.

- 6 Cette taxinomie constitue une première étape indispensable mais non suffisante, pour entreprendre une étude globale de l'origine sociale des « X ». Plus souple d'utilisation que les
- 7 intitulés de professions tels qu'ils apparaissent dans les registres matricules, elle permettra :
 - de dénombrer les membres des diverses professions (utilité statistique) ;
 - d'acquérir sur chacun d'eux une notion de leur prestige social, de leurs revenus et de leurs propriétés en faisant des croisements de données avec d'autres variables telles que l'époque, le lieu géographique d'exercice de la profession, les noms patronymiques, etc.... (utilité sociologique) ;
 - d'extraire pour des périodes historiques précises la composition sociale des parents d'élèves (utilité historique) ;
- 8 Ainsi, la nomenclature par son utilité statistique, sociologique et historique est un outil qui *permettra de dresser un tableau statistique et une description dynamique* de l'origine sociale des élèves de l'Ecole polytechnique.

Comment coder ?

- 9 Concrètement, il s'agissait de regrouper, en plusieurs catégories codées, l'éventail très large des professions de parents d'élèves telles qu'elles apparaissaient dans les registres matricules et donc, telles qu'elles ont été saisies dans le fichier central.
- 10 L'objectif de l'opération est bien sûr de perdre le moins d'informations possible par rapport à l'intitulé initial tout en effectuant un regroupement. Evidemment, les renseignements recueillis dans les matricules ne l'ont pas été dans le but d'en faire une classification et par conséquent, ils demeurent dans l'ensemble succincts.
- 11 Pourtant, la statistique exige des références dont le choix est déterminant. On se heurte alors à des difficultés majeures avec lesquelles il a fallu composer pour définir une technique d'exploitation appropriée des documents.

a) La nature des documents d'origine.

- 12 Statisticiens et sociologues² ont tous montré combien la notion de « profession du père », « profession de la mère » est chargée d'ambiguïté : elle est la marque d'une perception de la situation de questionnement qui influe beaucoup sur le contenu des réponses.
- 13 En effet, les intitulés sont constitués des déclarations d'individus, c'est-à-dire d'appellations d'emploi mettant en jeu l'ensemble des acteurs sociaux. La comparaison des informations contenues dans les registres matricules avec celles qui ont été enregistrées par Bruno Belhoste³ à propos de l'origine sociale des élèves des toutes premières promotions illustre parfaitement la subjectivité contenue dans les mots utilisés pour définir l'activité professionnelle. Par exemple, nombreux sont ceux qui, jusqu'à la fin du 19th siècle, se définissaient professionnellement propriétaires, rentiers

ou encore bourgeois. Or, les propriétaires sont généralement cultivateurs ou agriculteurs, les rentiers sont souvent juges ou avocats tandis que les bourgeois appartiennent à des corps de métiers très divers tels que notaires, bibliothécaires, directeurs de théâtre, maîtres d'hôtel, etc..

- 14 La première caractéristique des documents est l'hétérogénéité des multiples renseignements qui les composent.
- 15 Les libellés sont de nature différentes :
 - tantôt très riches d'informations : chef de bureau à la comptabilité de la guerre, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, directeur de la Banque de France, etc....,
 - tantôt très vagues : professeur, fonctionnaire, employé, etc.... Certains sont trop détaillés comme par exemple ceux qui témoignent d'une double activité : cultivateur et maire, marchand drapier et receveur municipal, etc., et d'autres ne le sont pas assez.
- 16 Par ailleurs, la taille des exploitations, le nombre de salariés des entreprises industrielles ou artisanales ne sont jamais indiqués.
- 17 Si la plupart des sources administratives sont caractérisées par la fréquence d'intitulés neutres, vagues ou divergents et par l'emploi de termes passe-partout tels que fonctionnaire, agent, employé, les matricules des « X » présentent l'avantage de fournir des informations depuis la création de l'école sans discontinuité et permettent ainsi de faire un inventaire exhaustif de la profession des parents depuis 1794.

b) Le processus d'interprétation des intitulés.

- 18 La chaîne qui produit le classement socio-professionnel comprend à la fois des assimilations et des interprétations faites par la personne interrogée, par celle qui a noté l'information dans les registres et par celle qui a réalisé le codage.
- 19 Elaborer une grille unique dans laquelle doit être regroupé l'ensemble des intitulés de professions correspondant à 200 ans d'histoire française est une entreprise délicate pouvant paraître quelque peu utopique compte tenu du nombre important de biais existants. En effet, à la subjectivité du codeur qui possède sa propre représentation des groupes professionnels s'ajoute l'évolution de la société française. Il est évident que la structure sociale de la France au début du XIX^{ème} siècle est bien différente de celle de la fin XIX^{ème}, elle-même différente de celle de la fin du XX^{ème} siècle.
- 20 Tout au long du XIX^{ème} siècle, l'industrialisation se développe, et les grandes entreprises capitalistes se substituent en partie à la petite production liée aux métiers artisanaux et commerciaux, bien que la séparation entre patrons et salariés ne soit pas encore clairement définie à cette époque. L'étude de A. Daumard⁴ a montré qu'au XIX^{ème} siècle, à Paris, les « marchands » de tissus qui avaient une grosse affaire se qualifiaient volontiers de « négociants » alors que les « marchands » de bois, ayant une entreprise de même envergure, tenaient à garder la dénomination « marchands ». Ces notions restent toutefois ambiguës et aléatoires tout comme celles qui distinguent les « fabricants » des simples « commerçants ». Le début du XX^{ème} siècle est marqué par le passage de la notion de métier à la notion d'emploi qualifié qui fait son apparition avec la taylorisation vers les années 1910 et prend toute sa signification vers les années 1940-44. De la même façon, l'utilisation du vocable « cadre » date de la fin des années trente et la catégorie socio-professionnelle qui s'y rapporte apparaît vers 1950.

- 21 Compte tenu de l'ampleur des changements et de l'évolution de la société française pendant ces 200 dernières années, le classement réalisé ne peut être qu'un inventaire de toutes les professions de parents d'élèves recensées depuis 1794 et répertoriées sous forme de catégories qui ne rendent compte ni de la hiérarchie sociale du début du 19^{ème} siècle, ni de la contemporaine. Par contre, il serait possible de faire des ajustements *a posteriori*, à partir du codage de base. En d'autres termes, il serait pertinent de définir des périodes historiques typiques quant à la structure socio-professionnelle et de revoir le codage en considérant les spécificités terminologiques propres à chaque époque : certains métiers étaient nobles il y a 100 ans et le sont moins aujourd'hui, d'autres, au contraire, se sont ennoblis.

c) Les modalités du codage : des ajustements indispensables.

- 22 En raison du rôle central que joue l'INSEE dans la production de statistiques en France, le code des catégories socio-professionnelles s'est progressivement imposé, sous une forme plus ou moins simplifiée, aux divers organismes qui participent à cette production. Ainsi, les enquêtes et les études visant à décrire la société française utilisent très souvent ce découpage qui a été fabriqué par des statisticiens et des démographes dans les années cinquante⁵.
- 23 Le code des PCS (Professions et Catégories Socio-professionnelles)⁶ est structurée autour de deux principes de base : d'une part, le partage du salariat et du non salariat et, d'autre part, des hiérarchies sociales plutôt liées au niveau de formation pour les salariés et à la taille de l'entreprise pour les non salariés. Ce code se décompose en trois niveaux : six groupes se subdivisent en trente-deux catégories elles-mêmes subdivisées en 489 postes élémentaires.
- 24 Le travail sur la profession des parents à l'Ecole polytechnique s'est réalisé à partir de la nomenclature PCS. Des modifications ont été apportées pour l'adapter à la qualité des sources, aux exigences du matériel de traitement (établir un code à deux cases) et à l'intérêt que porte l'école sur le détail de certaines catégories.
- 25 La nomenclature de l'origine sociale des « X » comporte ainsi deux niveaux. Elle est composée de 8 groupes professionnels eux-mêmes subdivisés en 52 catégories au maximum. Chaque groupe est identifiable à partir d'un chiffre et d'une lettre, le chiffre représentant le groupe de rattachement et la lettre la catégorie. Ainsi, au premier niveau, c'est-à-dire à partir du chiffre, on retrouve la correspondance avec les six groupes du code des PCS :
1. - Agriculteurs
 2. - Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 3. - Cadres et professions intellectuelles supérieures
 4. - Professions intermédiaires
 5. - Employés
 6. - Ouvriers
- 26 auxquels s'ajoutent deux groupes supplémentaires dans lesquels ont été classées les professions imprécises (code 0) et les sans profession (code 7). La catégorie « professions imprécises » est une catégorie résiduelle qui n'existe pas dans la nomenclature INSEE mais qu'il a fallu créer pour y ranger l'ensemble des intitulés vagues ou imprécis.

- 27 Les différences entre les deux codes concernent essentiellement le partage des groupes en catégories. Les actifs de la fonction publique civile ont été distingués des actifs de la fonction publique militaire, distinction qui n'est pas systématiquement faite dans le code des PCS⁷.

Les catégories regroupées de la nomenclature de l'X

Codes et catégories

- 28 0 LES PROFESSIONS IMPRÉCISES
- 29 0a à 0d Actifs de la fonction publique
- 30 0e à 0g Actifs dans les entreprises
- 31 0y Actifs ayant plusieurs emplois
- 32 0z Actifs divers
- 33 1 AGRICULTEURS
- 34 1a Agriculteurs, cultivateurs, exploitants
- 35 1b Agriculteurs spécialisés
- 36 1c Fermiers, métayers
- 37 1d Divers
- 38 2 ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE
- 39 2a à 2j Artisans
- 40 2k à 2v Commerçants
- 41 2w à 2F Chefs d'entreprise
- 42 3 CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES
- 43 3a à 3d Professions libérales
- 44 3e à 3m Cadres de la fonction publique
- 45 3n à 3q Professions intellectuelles et artistiques
- 46 3r à 3K Cadres d'entreprises
- 47 4 PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES
- 48 4a à 4c Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et assimilés
- 49 4d à 4h Professions intermédiaires de la fonction publique
- 50 4i à 4n Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 51 4o à 4p Techniciens et contremaîtres de la fonction publique
- 52 4q à 4z Techniciens et contremaîtres d'entreprise
- 53 5 EMPLOYÉS
- 54 5a à 5e Employés de la fonction publique
- 55 5f à 5m Employés administratifs d'entreprises
- 56 6 OUVRIERS
- 57 6a à 6b Ouvriers de la fonction publique
- 58 6c à 6g Ouvriers de l'industrie et de l'artisanat

- 59 6h à 6i Ouvriers agricoles et divers
- 60 7 SANS PROFESSION, RETRAITÉS, RENTIERS ET ASSIMILÉS
- 61 7a Sans profession
- 62 7b Retraités
- 63 7c à 7e Propriétaires, rentiers
- 64 7f Pensionnés, invalides
- 65 7g Autres
- 66 7h Décédés

d) Les pratiques de classement

- 67 Le répertoire des métiers de l'INSEE a été d'une grande utilité pour le repérage des différents emplois rencontrés⁸- Pour classer les professions les plus anciennes et/ou mal connues qui n'apparaissaient pas dans le répertoire INSEE, nous avons constitué un petit lexique des métiers dans lequel nous avons noté les définitions retenues, par exemple : défenseur officieux, logeur, homme de lettres, officiers de santé, échevin, marguillier, garde-marteau pour ne citer qu'eux⁹.
- 68 Pour traiter les nombreux libellés imprécis, voici les principaux critères qui ont présidé au classement :
 - primauté de la spécialité de l'exploitation pour les agriculteurs et de l'activité économique pour les chefs d'entreprise (la taille de l'exploitation et le nombre de salariés des entreprises ne sont jamais spécifiés).
 - privilège donné aux indépendants au détriment des salariés à l'exception de quelques cas, où de toute évidence, la probabilité d'être salarié était importante : par exemple, tourneur, salpêtrier, trieur de laine, etc....
 - choix du groupe professions libérales pour les médecins, même s'ils avaient une activité salariée. Les médecins militaires ont été classés dans la catégorie des officiers de l'armée, de la gendarmerie et des ingénieurs militaires.
 - option pour le secteur privé lorsqu'aucune précision ne déterminait le caractère public ou privé de l'activité.
 - sélection de la catégorie chefs d'entreprise associés à la branche d'activité correspondante dès qu'une profession était précédée du nom « maître » sans aucune précision sur le lieu de travail. Lorsque le lieu de travail était mentionné, tel que « maître au 13^{ème} régiment », alors la catégorie « techniciens et contremaîtres de la fonction publique militaire » a été sélectionnée. La notion de « maître » a beaucoup évolué à travers les époques, et elle prend souvent un sens différent selon le corps de métier. Les dates de promotion ont été d'une grande utilité pour effectuer un classement le plus proche possible de la réalité.
 - Certains directeurs ont été classés dans la catégorie « chefs d'entreprise », d'autres dans celle « cadres de l'Etat-major des entreprises ». La distinction s'est faite à partir de la formulation du libellé faisant apparaître ou non la préposition « de » : les directeurs de..... ont été assimilés aux chefs d'entreprise, par contre, les directeurs – aérospatiale ont été considérés comme des directeurs techniques, financiers ou commerciaux dans l'aérospatiale, par conséquent ils ont été classés dans la catégorie « cadres de l'Etat-major des entreprises ». Les directeurs de clinique ont été répertoriés avec les médecins, tandis que les directeurs d'hôpital l'ont été avec le personnel administratif supérieur des hôpitaux.

- par défaut, tous les libellés contenant les termes « de la marine » ont été considérés comme appartenant à la fonction publique militaire (la marine étant prise au sens de la marine nationale).
 - en ce qui concerne les doubles-libellés, c'est-à-dire lorsque un individu exerçait plusieurs activités, on a privilégié celle qui nous a semblé être la plus importante d'un point de vue économique. Par exemple, nombreux étaient les avocats qui étaient aussi magistrats, nous avons retenu la fonction d'avocat comme étant l'emploi principal. Par ailleurs, beaucoup de doubles-libellés spécifiaient le titre ou le diplôme suivi de l'activité professionnelle : par exemple, « ingénieur des arts et manufactures, entrepreneur de travaux », nous avons, dans ce cas, retenu « entrepreneur de travaux ». Une catégorie spécifique (Oy) a été ouverte pour recueillir tous les actifs pour lesquels il fut difficile de faire un choix.
 - puisqu'il s'agissait de déterminer le milieu professionnel de provenance, les retraités ont été classés en fonction de leur activité initiale lorsqu'elle était connue. La catégorie « retraités », comme son nom l'indique regroupe tous les retraités pour lesquels aucune information sur l'emploi qu'ils occupaient auparavant n'était précisée. Ainsi, lorsque nous avons rencontré un libellé tel que « pensionnaire de l'Etat », nous l'avons classé non pas parmi les retraités, mais dans le sous-groupe « Actifs des collectivités locales et de la fonction publique » de la catégorie « professions imprécises ».
 - aux services des impôts, des douanes, du trésor et des PTT correspondant aux catégories 3i, 4d et 5a ont été ajoutés les services administratifs suivants : l'enregistrement, l'octroi, les droits réunis, les contributions directes et indirectes, les hypothèques, les messageries. Toutes les institutions de l'Etat qui ne correspondent pas à celles précédemment citées ont été classées dans les catégories « collectivités locales et services de l'Etat » telles que la garantie, la loterie, le cadastre, les domaines.
- 69 Les données des fichiers informatiques issues du travail de recherche de B. Belhoste ont été prises en compte dans la mesure où elles apportaient des précisions supplémentaires par rapport à celles contenues dans le matricule. Si nous avons considéré l'ensemble des informations de ces fichiers qui retracent, en fait, l'évolution des carrières professionnelles de certains pères d'élèves, nous aurions été amenés à grossir la catégorie Oy, et donc, à perdre de l'information inutilement. De ce fait, nous avons délibérément privilégié la profession indiquée dans le matricule lorsqu'elle y figurait, et, d'une façon générale, le métier exercé à l'époque de l'admission de l'élève à l'école.

e) Les limites de la nomenclature.

- 70 Pour apprécier la portée des résultats obtenus, il faut maintenant nous arrêter sur les limites de l'outil statistique construit.
- 71 Certains seront peut-être sceptiques sur la validité et l'utilisation de cette nomenclature telle qu'elle a été élaborée. Outre les critiques communément apportées à l'ensemble des travaux quantitatifs en sciences sociales, on pourrait, en effet, lui reprocher son caractère hétéroclite et les incertitudes de son codage complètement liées à la qualité des sources d'origine.
- 72 Les déclarations sommaires dont nous disposons pour effectuer le codage, compte tenu de l'insuffisance des informations nous a certainement conduits au gonflement du secteur privé et des indépendants et, par conséquent, à la sous-estimation du secteur public et des salariés.

- 73 Ainsi, pour parfaire chaque étude portant sur l'origine sociale des polytechniciens, il conviendra de relativiser les résultats en gardant en permanence à l'esprit l'ensemble des informations exposées dans cet article.
- 74 Quoiqu'il en soit, cette nomenclature reste un instrument riche de renseignements et très souple d'utilisation. Supposons que l'on veuille connaître l'effectif des élèves dont le père était actif dans la fonction publique militaire, on devra additionner les effectifs des catégories suivantes :
- Personnels de direction de la fonction publique militaire (30)
 - Personnels administratifs supérieurs civils de la fonction publique militaire (3k)
 - Officiers de l'armée, de la gendarmerie et ingénieurs militaires (31)
 - Professions intermédiaires civiles de la fonction publique militaire (4f)
 - Professions intermédiaires militaires de la fonction publique militaire (4g)
 - Techniciens et contremaître de la fonction publique militaire (4p)
 - Militaires et gendarmes (5d)
 - Employés administratifs civils de la fonction publique militaire (5e)
 - Ouvriers civils de la fonction publique militaire (6b)
 - Actifs de la fonction publique militaire (0c)
- 75 Supposons maintenant que l'on veuille connaître l'effectif des élèves dont les parents étaient dans l'enseignement et la recherche, il suffira d'additionner les catégories suivantes :
- Professeurs du secondaire et directeurs d'établissements secondaires (3n)
 - Professeurs dans l'enseignement supérieur et chercheurs (3o)
 - Professeurs divers (3p)
 - Instituteurs et assimilés (4a)
- 76 Le principe reste bien sûr le même si l'on veut travailler sur les branches d'activités économiques : par exemple, les élèves dont le père travaillait dans les entreprises de transports, dans l'industrie lourde, etc....
- 77 Chaque catégorie sociale peut être étudiée pour des périodes historiques précises telles que l'ère napoléonienne, l'entre-deux-guerres, depuis 1968, etc...

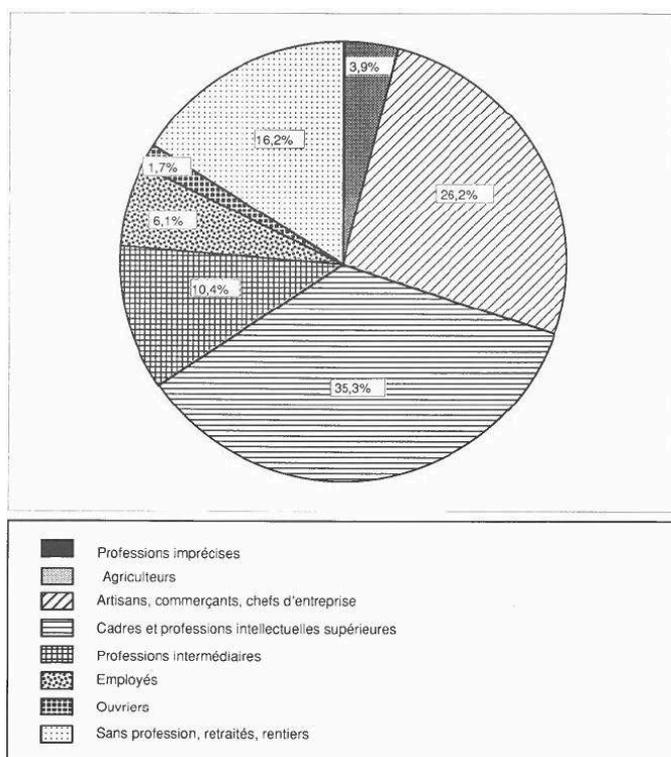
Les résultats à partir d'exemples

- 78 A titre d'illustration, nous avons sélectionné deux périodes de 30 ans, l'une ancienne correspondant à la fin du Second Empire (1870 - 1900) et l'autre récente allant de 1950 à 1980. Nous les avons comparées.
- 79 D'une façon générale, deux observations principales peuvent être faites :
- l'augmentation considérable des effectifs de polytechniciens. L'École a formé 7122 polytechniciens entre 1870 et 1900 et 9105 entre 1950 et 1980, soit une augmentation de 28 %.
 - la quantité et la qualité des informations sur l'origine sociale se sont accrues. En effet, 8,93 % des matricules de la période 1870 - 1900 ne contenaient aucune information sur la professions des parents contre seulement 6,74 % pour la période récente.
- 80 Comparons succinctement¹⁰, à l'aide des sept catégories principales, les caractéristiques des données obtenues. Nous observons un inversement relatif de la part des deux

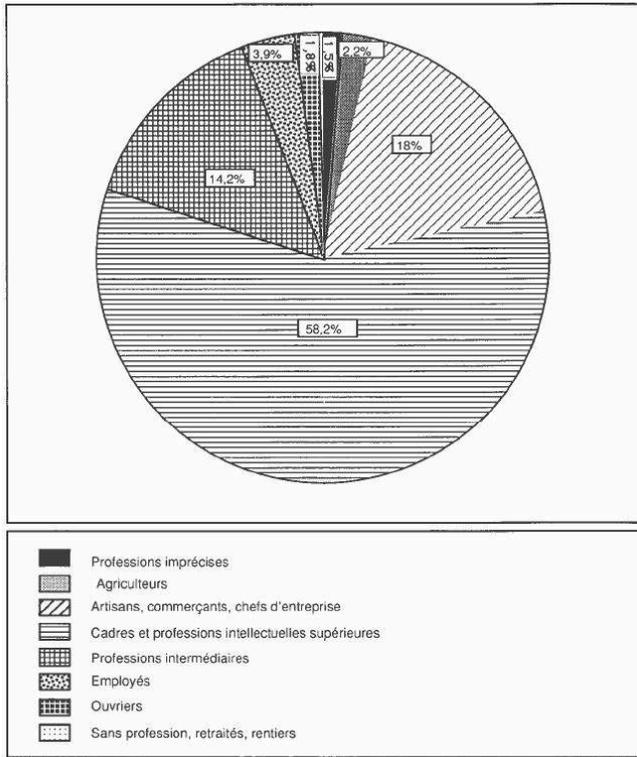
catégories portées aux extrêmes de la nomenclature : la catégorie professions imprécises et la catégorie sans profession.

- 81 Pour la période ancienne, la première est infime (0,22 %) alors que la deuxième se situe pratiquement au même niveau que les catégories professions intermédiaires et employés réunies, soit 16,20 %.
- 82 Pour la période récente, ces chiffres deviennent respectivement 1,47 % et 0,24 %. La tendance a donc largement été dans le sens d'une précision et d'une amélioration qualitative des libellés.
- 83 Bien sûr, il est difficile de faire abstraction de l'évolution de la structure sociale de la France entre ces deux époques. Non seulement ce changement apparaît dans la composition de la catégorie sans profession avec la quasi disparition des dénominations « rentiers, propriétaires », mais aussi, dans la répartition des élèves à l'intérieur des autres catégories. Globalement, on observe l'augmentation impressionnante des cadres et professions intellectuelles supérieures (35,3 % contre 63,7 %), la stabilité relative des professions intermédiaires (10,4 % contre 12 %) et la baisse de la catégorie artisans, commerçants et chefs d'entreprise (Cf graphiques 1 et 2 ci-après).

Graph. 1 : répartition des catégories professionnelles des pères d'élèves entre 1870 et 1900



Graph. 2 : répartition des catégories professionnelles des pères d'élèves entre 1950 et 1980



- 84 Pour terminer notre illustration statistique, voici quelques données visant à comparer, toujours pour les périodes sélectionnées, la représentation du recrutement social militaire des élèves dans l'ensemble des effectifs totaux.
- 85 On observe une diminution de la part des polytechniciens dont l'origine sociale est militaire. En effet, pour la période 1870-1900, les élèves dont les pères travaillaient dans la fonction publique militaire représentaient 25,78 % de l'ensemble des effectifs. Cette proportion n'est plus que de 20,24 % pour la période 1950-1980.
- 86 Le tableau 1 nous informe sur les caractéristiques des pères militaires par rapport à celles de la fonction publique (prise globalement, c'est-à-dire y compris la fonction publique militaire). Ainsi, les fils de fonctionnaires militaires sont plus souvent issus de la catégorie supérieure que ne le sont les fils de fonctionnaires. Cette caractéristique est plus marquée pour la période 1950-1980.

Tab. 1 : représentation de la fonction publique militaire par rapport à l'ensemble de la fonction publique pour 1870-1900 et 1950-1980

1870 - 1900	ENSEMBLE		MILITAIRE	
	EFF.	%	EFF.	%
Cadres de la fonction publique	1267	75,78	526	89,46
Professions intermédiaires fonction publique	201	12,02	23	3,91
Employés de la fonction publique	139	8,31	31	5,27

Ouvriers civils de la fonction publique	57	3,41	3	031
Actifs de la fonction publique	8	0,48	5	0,85
TOTAL	1672	100	588	100
1950 - 1980				
	ENSEMBLE		MILITAIRE	
	EFF.	%	EFF.	%
Cadres de la fonction publique	1356	79,21	564	90,82
Professions intermédiaires fonction publique	194	11,33	11	1,77
Employés de la fonction publique	90	5,26	29	4,67
Ouvriers civils de la fonction publique	6	0,35	4	0,64
Actifs de la fonction publique	66	3,86	13	2,09
TOTAL	1712	100	621	100

- 87 La composition des sous-catégories composant les effectifs regroupés dans la fonction publique militaire nous est donnée par le tableau 2.
- 88 La catégorie cadres de la fonction publique militaire est largement représentée : 89,46 % pour la période ancienne et 90,82 % pour la période récente. A l'intérieur de cette catégorie, les officiers de l'armée, de la gendarmerie et les ingénieurs militaires sont dominants (près de 80 %).
- 89 Puis, par ordre décroissant de représentativité, on trouve le personnel de direction et les professions intermédiaires militaires.

Tab. 2 : composition de la fonction publique militaire pour 1870-1900 et 1950-1980

1870 - 1900	Effectifs	%
Cadres de la fonction publique militaire	526	89,46
Personnels de direction	61	10,37
Personnels administratifs supérieurs civils	32	5,44
Officiers de l'armée, de la gendarmerie et ingénieurs militaires	465	79,08
Professions intermédiaires fonction publique militaire	23	3,91
Professions intermédiaires civiles	16	2,72
Professions intermédiaires militaires	32	5,44

Techniciens et contremaîtres	7	1,19
Employés de la fonction publique militaire	31	5,27
Militaires et gendarmes	18	3,06
Employés administratifs civils	13	2,21
Ouvriers civils de la fonction publique militaire	3	0,51
Actifs de la fonction publique militaire	5	0,85
TOTAL	588	100
1870 - 1900	Effectifs	%
Cadres de la fonction publique militaire	564	90,82
Personnels de direction	79	12,72
Personnels administratifs supérieurs civils	19	3,06
Officiers de l'armée, de la gendarmerie et ingénieurs militaires	485	78,10
Professions intermédiaires fonction publique militaire	11	1,77
Professions intermédiaires civiles	7	1,13
Professions intermédiaires militaires	50	8,05
Techniciens et contremaîtres	4	0,64
Employés de la fonction publique militaire	29	4,67
Militaires et gendarmes	27	4,35
Employés administratifs civils	2	0,32
Ouvriers civils de la fonction publique militaire	4	0,64
Actifs de la fonction publique militaire	13	2,09
TOTAL	621	100

- 90 La richesse des informations contenues dans cet outil statistique qui fut conçu dans le cadre du bicentenaire de l'Ecole mériterait une analyse beaucoup plus approfondie. Mais, telle n'était pas notre propos ici.

- 91 Nous avons tout simplement tenu, à travers cet article, à éclairer les futurs utilisateurs sur les conditions de sa mise en oeuvre et à fournir, à titre d'exemple, quelques pistes possibles de travail.
- 92 Nous espérons qu'elle incitera de nombreux chercheurs à en explorer les profondeurs. Certains¹¹ s'y sont déjà aventurés à bon escient. Que cela puisse se poursuivre !

NOTES

1. SHINN, T. -1794 ■ 1914 . *l'Ecole polytechnique : Savoir scientifique et pouvoir social.*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980. CALLOT, J.P. - *Histoire de l'Ecole polytechnique, ses légendes, ses traditions, sa gloire.* Paris : Les Presses modernes, 1959. DAUMARD, A. - Les élèves de l'Ecole polytechnique de 1815 à 1848, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine.* vol. XII, 1958, pp.226 - 234. BELHOSTE, B. - Etude du fichier-matricule des 20 premières promotions, Archives de l'Ecole Polytechnique, (1990).
2. DESROSIÈRES, A. - Eléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles in *Pour une histoire de labstatistique*, Paris, INSEE, tome 1, pp. 155 - 231. DESROSIÈRES, A. - La nouvelle nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles P-C.S... in *Données sociales*, INSEE. Paris, 1984, pp. 538 -546. SEYS, B. - De l'ancien code à la nouvelle nomenclature des catégories socio-professionnelles, in *Economie et statistique*, N° 171 - 172, nov.-déc. 1984.
3. BELHOSTE, B. *Op. cit.*
4. DAUMARD, A. - *Les bourgeois de Paris au 19ème siècle*, Paris : Flammarion, Science de l'histoire, 1970.
5. On trouvera une présentation de sa construction et de sa mise en oeuvre dans Desrosières, A. et Thvenot, L. - *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La découverte, 1988 et, - "Les mots et les chiffres : les nomenclatures socioprofessionnelles". *Economie et statistique*, N° 110, Avril 1979, pp 49 - 65.
6. *Nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS), index alphabétique*, 1ère édition, INSEE, 1983, et, *Nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles, index analytique*, version provisoire, tomes I et II, INSEE. 1990.
7. Cf. les catégories regroupées de la nomenclature en fin d'article.
8. *Nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS), index alphabétique*, 1ère édition, INSEE, 1983,
9. Ce lexique a été constitué à partir du *LAROUSSE DU XXème siècle*. 6 volumes, publié sous la direction de P. AUGÉ, Paris, Librairie Larousse, 1928, et est joint au manuel d'utilisation de la nomenclature disponible à la bibliothèque centrale de l'X.
10. Ces 7 catégories sont : professions imprécises ; agriculteurs ; artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires ; employés ; ouvriers ; sans profession.
11. M. EURIAT, C. THELOT - Le recrutement social de l'élite scolaire depuis 40 ans, in *Education et formation*, N° 41, Juin 1995, pp 1-36.

AUTEUR

NADIA MERCIER

Sociologue